SECRÉTARIAT PERMANENT POUR LES PROBLÉMES DE POLLUTION INDUSTRIELLE EN RÉGION PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

SPPI-PACA

Marseille, le 19 décembre 2006

Secrétariat du SPPPI / DRIRE PACA Affaire suivie par Delphine Girard

Téléphone : 04.91.83.64.23 Télécopie : 04.91.83.64.40

Mél: spppi.paca@industrie.gouv.fr

DRIRE / DERS / dg-

DERS/RISQUES/GT_SPPPI/Gtrisquesnat

Compte rendu de la réunion GT SPPPI PACA Risques naturels du 07 novembre 2006

Présents: Voir liste en page 3.

Le groupe de travail SPPI sur l'impact des risques naturels sur les installations classées s'est réuni le mardi 07 novembre 2006 sur le thème de la prise en compte du risque sismique dans la gestion des installations industrielles. Le thème séisme a déjà fait l'objet de réunions de travail dans le cadre du SPPI de 1990 à 2001. Toutefois, au regard des données sismotectoniques nouvellement découvertes par le BRGM, la DRIRE a souhaité que le GT poursuive les actions déjà engagées dans le but d'une amélioration de la prise en compte de ce risque notamment pour les installations AS.

1 - Rappel des objectifs

L'objectif de cette première réunion était de réunir des acteurs concernés par le risque sismique afin de déterminer les axes de travail du groupe. En préalable, une présentation de la réglementation parasismique actuelle a été effectuée en reprenant les arrêtés ministériels du 10 mai 1993 et du 29 mai 1997. Un rappel des dernières connaissances sismiques concernant le département des Bouches du Rhône et plus précisément la zone de Lambesc / Etang de Berre a également été réalisé par Monsieur Lami en utilisant comme support le récapitulatif des travaux scientifiques des dernières années sur le séisme pour la région PACA réalisé par le BRGM lors de la réunion du 10 mai 2006. Il en ressort que ces nouvelles connaissances scientifiques ont amené à réviser le séisme de Lambesc (magnitude SMHV 6 et donc SMS 6.5) et à prendre en compte la faille de la Fare-Eguilles dans la démarche de détermination du SMS selon l'arrêté du 10 mai 1993 (modification de la province sismotectonique correspondante).

Suite à ces présentations, le pilote du groupe de travail a procédé à un tour de table afin de connaître les attentes de chaque participant et ainsi de déterminer les axes de travail.

Tout d'abord, Madame Terrier (BRGM) a répondu aux différentes interrogations des participants concernant les nouvelles connaissances scientifiques et a expliqué l'évolution des découvertes en région PACA. Monsieur Solage (BRGM) a suggéré de prendre en compte le travail important réalisé avec la Région et l'Etat sur la sismicité en PACA.

Monsieur Affeltranger (INERIS) a ensuite pris la parole pour présenter le travail de l'INERIS sur la prise en compte des risques naturels, notamment du risque sismique, dans l'analyse de risque accidentelle des installations classées. Un guide sur ce sujet devrait paraître fin d'année 2006 et différents programmes de recherche sont lancés sur la thématique des risques naturels (intégration multi-risques, tenue des barrières de sécurité ...).

Les axes de travail proposés par Monsieur Affeltranger concernent la création d'un guide non exhaustif de définition des éléments importants pour la sûreté (selon l'AM de 1993) et d'utiliser le retour d'expérience des industriels en Turquie suite au séisme d'Izmit.

La nécessité d'échanger avec la population sur l'impact du risque sismique sur les installations industrielles a été mise en avant par l'INERIS.

Monsieur Grimaldi (Arkéma Fos/Mer) a précisé que l'intégration du risque sismique dans les mises à jour des Etudes de Dangers suite aux derniers textes parus sur la maîtrise du risque était en cours mais qu'il fallait avoir l'approche la plus rationnelle possible afin de maintenir l'activité industrielle.

Monsieur Bourcet (Stogaz) et Madame Raffin (Cabot) ont insisté sur la difficulté d'intégrer les dernières connaissances scientifiques en terme de séisme dans la démarche de mise à jour des EDD et souhaitent avoir des précisions sur la marche à suivre.

Madame Vermeulen (INEOS) et Monsieur Boissenot (SHELL) ont également précisé que des études spécifiques et des renforcements ont été réalisés il y quelques années suite à l'application de l'arrêté du 10 mai 1993 et au travail du GT SPPPI risques naturels de l'époque.

Il a été rappelé que le risque sismique est un risque à étudier dans l'étude de danger en tant que risque externe et que la réglementation actuelle se retrouve dans les arrêtés ministériels du 10 mai 1993 et du 29 mai 1997. Il a été également précisé que le GT SPPPI n'a pas vocation à répondre à l'ensemble de ces questions mais peut développer des outils d'aide à la prise en compte du risque sismique dans les études de dangers des sites industriels en concertation avec les différents participants du groupe.

Par conséquent et suite aux échanges de la réunion, Monsieur Lami a proposé les axes de travail suivants :

- Créer une liste d'exemples d'équipements importants pour la sûreté (basée sur le REX industriels).
- Définir une liste de documents existants sur le thème séisme et installations industrielles.
- Présenter le REX du séisme d'Izmit (Turquie) sur les installations industrielles (INERIS).
- Présenter des exemples de systèmes de renforcement d'installations industrielles en s'appuyant sur le REX industriel.

Prochaine réunion prévue le 29 mars 2007.

2

Nom/Prénom	Société
ROGGEMANS Popula	ESSO
FELTY "Place - Herri	TOTAL AP
COUSINIE down Franç	U.F.I.P.
DARACTZ Jeon Novi	& SATT BATUKATION
App. BLOWDERY Jean. No.	
BoiSSENOT Durie	e spm
cosnices nelanie	BRENNIGG Peditoronia
CHANEAC J-Paul	Shis I'S tre Presiden
GLRARD Tolvies	Ende des Hants Elists
DE SOJE NOW Are	Regai Foca ferries
AUTIRAN denous	DRIRE-Matigues
DAUJAN CELINE	DRIRE Rhous-Alpes
Patride GRIMALD	DRIKETA FOS SUR DE
LE ROUX Nicole.	pormens have
YERNEULEN Somhie	Incos lavera
RAFFIN Annabelle	CABOT France
NICHELS Leavent	DIREN
AFFELTRANGER BOY	COLUMN TO THE PROPERTY OF THE PARTY OF THE P
is markell stephon	

Nom/Prénom	Société
TERRIER MONIFOR	BRGM
gold Ges suge	BR64
Bourcet Fabrice	STOGAZ
MASSE Jan Chustof	Consi Gered 13